

La Lettre de la DGI

Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts

N° 75 / 2014

LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Pour une administration de performance

Editorial

Par : A.RAOUYA / DGI

Sommaire

- Une offre de services axée sur les technologies modernes de communication
- Vers l'ère numérique de l'administration fiscale
- le contribuable au centre de la stratégie de modernisation de l'administration fiscale
- Les activités de la DGI

Soucieuse de s'adapter à un monde sans cesse évolutif, l'administration fiscale affiche une volonté constante de se moderniser en améliorant sa relation avec les contribuables et en renforçant les conditions de gestion des services publics.

Cette nouvelle stratégie de modernisation, ciblée sur la satisfaction des contribuables, vise à instaurer une politique volontariste et participative, en redéfinissant les méthodes de travail et les procédures en vue de leur simplification et unification.

Et parce que la modernisation de l'action publique est, actuellement, considérée par les pouvoirs publics comme « mère de toutes les réformes », contributrice de la compétitivité et de la restauration des comptes publics et garante de la pérennité des contrats sociaux, elle doit faire l'objet d'un programme dédié.

Son objectif est de faire passer l'administration fiscale à une administration dynamique et agile, intégrant la culture numérique comme l'un de ses paradigmes.

L'administration fiscale a adopté, à cet égard, une stratégie pour évoluer dans un double sens. En interne, on assiste à un bouleversement des méthodes de travail axées sur le principe de performance qui préfigure la réforme de l'ensemble de l'administration. En externe, une grande réforme a été engagée afin de communiquer davantage avec le contribuable et lui faciliter l'accès à l'information fiscale.

C'est une transformation de l'administration fiscale en véritable service public, qui se base sur le pari du civisme fiscal et sur une plus grande confiance réciproque qui est le consentement à l'impôt.

Et face à ces nécessités nouvelles, naissent des besoins nouveaux : démarche qualité, engagements de service, satisfaction de contribuables, simplification, performance et dont l'objectif principal est de moderniser ses dispositifs et son organisation, afin de répondre au mieux aux attentes des contribuables.

Pour ce faire, elle a défini un standard de la qualité de l'accueil, qui est le référentiel qualité de service (RQS), sur lequel tous les acteurs (DGE, CDI, CPI) accueillant le public peuvent s'accorder.

Accompagnées de ce dispositif, ces nouvelles structures connaîtront un épanouissement dans la qualité des outils et des procédures pour l'accomplissement de leurs tâches et, par conséquent, offrir aux contribuables un service moderne coiffé d'une multitude de nouvelles fonctionnalités liées à l'assistance en ligne et à l'automatisation graduelle des modalités de déclaration et de paiement et corroborés par un nouveau système d'information considéré comme axe nodal de la réforme.

La facilitation des démarches administratives des contribuables exige la dématérialisation des procédures relatives aux obligations fiscales. La possibilité de télétransmettre une déclaration permet d'améliorer sensiblement l'indice de satisfaction des contribuables limitant, ainsi, les déplacements et évitant les flux d'attentes au guichet.

Dans ce numéro de la lettre de la DGI, nous ne ferons que mettre en relief les sincères intentions de l'administration fiscale de se métamorphoser en une administration moderne car guidée par des objectifs cardinaux qui fertilisent à la fois ses engagements innovateurs, ses initiatives imaginatives et ses forces constamment réactives.



UNE OFFRE DE SERVICE AXEE SUR LES TECHNOLOGIES MODERNES DE COMMUNICATION



1) Le système d'information

Les prochaines années verront l'usage du numérique connaître un essor sans précédent, il s'impose comme vecteur d'innovation et de croissance. L'efficacité de l'administration, dans ses relations aux contribuables comme dans son fonctionnement interne, est, désormais, intimement liée à l'efficacité de son système d'information.

Il s'agit de l'intérêt bien compris de l'Etat algérien pour une modernisation de ses finances publiques, de l'administration fiscale elle-même mais aussi des contribuables qui doivent pouvoir bénéficier de l'ensemble des services et des mesures de simplification qui permettra une informatisation moderne soutenue par un réseau de communication performant.

Les mutations actuelles au plan du système fiscal et de l'organisation administrative ainsi que l'évolution des technologies de l'information ont nécessité la mise en place d'un nouveau système informatique qui arrive à son stade de convergence (prototypage et étude des macros processus) dont les lignes directrices et les objectifs stratégiques portent sur :

- **L'amélioration de l'appréhension de la matière fiscale ;**
- **Un meilleur service aux contribuables et aux partenaires.**

2) Accès à la téléprocédure

De nombreuses procédures liées à l'assistance en ligne et l'automatisation graduelle des modalités de déclaration et de paiement auprès des contribuables seront entièrement dématérialisées dans un futur très proche.

✓ **Présentation**

L'administration fiscale a étendu depuis juillet 2013 le recours aux téléprocédures pour permettre aux entreprises éligibles à la DGE, de souscrire leurs déclarations fiscales et ce, par le biais du portail JIBAYATIC. Le recours à cette formule de déclaration d'impôts est soumis à une adhésion volontaire préalable.

✓ **Adhésion**

Le dossier d'adhésion simplifié est disponible en libre téléchargement à travers le lien [Documentation](#) qui comprend : un formulaire de demande de souscription, une annexe au formulaire de souscription (désignation de mandataire), un cahier des dispositions générales (CDG) et un CDG-Annexe1 : Cadre juridique sous format pdf téléchargeable.

L'adhésion donne droit au contribuable à un espace privé et sécurisé, qui reprend les opérations qu'il y a effectuées sous forme d'un tableau de bord.

✓ **Atouts**

D'utilisation gratuite, et sauf contrainte majeure, les services du portail sont d'une disponibilité et accessibilité maximales.

Les échanges de données entre le contribuable et le portail sont sécurisés. Ces services sont accompagnés par une aide conviviale qui prémunit des erreurs de calcul et coquilles inhérentes à la procédure papier. L'envoi d'une déclaration, via ce portail, est systématiquement suivi par la génération automatique d'un accusé de réception opposable à l'Administration.



3) De nouvelles procédures de demande d'immatriculation en matière du Numéro d'Identification Fiscale (NIF)

La DGI a mis au profit des contribuables une procédure tendant à faciliter l'accompagnement de l'activité économique qui est la demande d'immatriculation (NIF) en saisissant les données de leur identification selon qu'il soit une personne physique ou une personne morale sur la base de canevas de collecte d'informations à transmettre comme pièce jointe, via l'adresse email : did-requetes@mf.gov.dz.

Cette procédure permettra aux contribuables de confirmer d'une part, leurs demandes d'immatriculation fiscale et d'autre part, de suivre son avancement. Un courriel émanant des services de la Direction de l'Information et de la Documentation Fiscales (DIDF) les informera du NIF qui leur a été attribué à travers un avis d'immatriculation établi selon un format prédéfini qu'il pourra remettre au service dont il relève (inspection ou CDI), pour authentification et réclamation de l'attestation d'immatriculation fiscale.

4) Des déclarations fiscales téléchargeables en ligne

La DGI a opté pour l'introduction d'une solution, qui rentre dans le cadre de l'e-administration, très efficace pour faciliter les démarches des contribuables en mettant en ligne des déclarations fiscales téléchargeables visant à permettre aux différents contribuables de remplir leur situation fiscale sans être contraints de se déplacer aux services fiscaux.

Par cette disposition électronique, les opérateurs économiques sont enfin à l'abri des files d'attentes, et des lourdeurs bureaucratiques. Ils peuvent retirer plusieurs imprimés nécessaires sans se déplacer, il s'agit de toute la série G, la liasse fiscale, remboursement de la TVA, taxe de la domiciliation bancaire, le NIF et d'autres imprimés disponibles au format interactif.

VERS L'ERE NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

LA DGI SUR LES RESEAUX SOCIAUX : ECHANGER, PARTAGER, DIALOGUER

Les médias ou réseaux sociaux et les outils collaboratifs continuent à creuser leurs sillons dans les administrations publiques. Pour optimiser les relations de travail en interne et promouvoir leur stratégie en externe, celles-ci adhèrent de plus en plus aux possibilités offertes par ces nouveaux outils.

En effet, les entreprises utilisent souvent ces outils comme nouveaux médias pour communiquer avec le public ou sonder ce qui est dit à leur propos, faisant ainsi émerger le concept d'e-réputation.

Quant aux attentes de la DGI de l'utilisation des différents outils des réseaux sociaux prévus sur son site web tel que facebook, twitter et Google plus il y a, tout d'abord, la promotion de la transparence et la participation des différentes tranches de la société dans différents sujets ayant trait à la matière fiscale. En second lieu, par le biais de ces réseaux, la DGI devra recueillir des informations pour améliorer son image, vulgariser les événements, lancer des communiqués, générer du trafic vers son site web, renforcer les relations avec les contribuables...etc.





Facebook...

La page Facebook permet de garder contact avec les contribuables d'une façon sociale et d'interagir avec eux. Tous peuvent contribuer à rendre la DGI plus accessible et humaine.



Twitter...



La page twitter permet de créer puis de renforcer des relations en ligne avec les contribuables comme il se fait au moment d'un salon ou d'une rencontre. Ainsi, avec le compte Twitter la DGI peut interagir avec eux, les aider ou les conseiller en temps réel.



Google plus...



La page Google Plus permet à ses membres d'organiser leur réseau, et les informations qu'ils partagent, à l'intérieur de « cercles », c'est-à-dire des groupes de contacts sont indépendants les uns des autres (ex : cercle particulier, cercle professionnels...).

Chaque flux d'informations (reçues ou partagées) correspond à un cercle, l'utilisateur pouvant naviguer d'un cercle à l'autre pour afficher des flux différents. Par défaut, une information publiée est visible seulement par les membres du cercle sélectionné. Ainsi, un message posté dans le cercle « particulier », n'est visible par défaut que par les contacts du cercle « particulier ».

L'INTELLIGIBILITE DU SITE WEB DE LA DGI

Outre la mise en ligne des codes fiscaux, des lois de finances, des textes réglementaires à caractère fiscal, des guides pratiques pour les contribuables et différentes informations, la DGI recherche à universaliser son site web, c'est-à-dire le rendre consultable sur tablette, e-reader ou mobile en l'adaptant automatiquement à la taille de l'écran ce qu'on appelle « **responsive web design** » ou « **conception adaptive** ». Cette nouvelle technique facilitera l'introduction d'autres services tels que l'envoi des SMS pour le suivi de certaines procédures fiscales, l'accessibilité depuis un téléphone mobile à certains services...etc. Le site propose :

Des services intelligents

- Géo localiser les services des impôts via Google Map avec deux options, une vue satellitaire et/ou un plan cartographique.



le forum de discussion

C'est un service permettant l'échange et la discussion sur un thème donné, chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres utilisateurs et apporter sa propre contribution sous forme d'articles.

Des espaces interactifs :

Contact : un espace interactif est dédié aux internautes sous le lien : contact-dgi@mf.gov.dz

FAQ ou questions fréquemment posées :

Le site internet de la DGI publie une liste de questions fréquemment posées avec les réponses associées. Cela permet de donner des informations de qualité aux contribuables et réduit le nombre de contact pour des réponses habituelles.

Des avis à partager :

Le sondage : une enquête doit être dressée visant à donner une indication quantitative de l'opinion des utilisateurs du site web de la DGI quel que soit leur statut au moyen d'un échantillon représentatif des visiteurs.

Les enquêtes d'opinions : les enquêtes tendront à recueillir un point de vue représentatif de l'opinion des utilisateurs sur une multitude de questions en vue de mesurer l'ampleur et l'impact d'un événement.





LE CONTRIBUABLE, AU CENTRE DE LA STRATEGIE DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE



L'accomplissement volontaire des obligations fiscales par les contribuables est un enjeu essentiel pour l'Etat. La nouvelle approche de la gestion fiscale est centrée sur le contribuable, dans un contexte de modernisation du service public mettant l'accent sur la recherche de la performance et de la qualité de service.

Le dispositif « Référentiel Qualité de Service » s'érige, dans un souci de rendre l'administration fiscale plus ouverte et accessible à tous.

S'adapter aux besoins des usagers, à leurs nouveaux rythmes de vie et à leurs exigences de simplification... c'est l'objectif des vingt engagements du RQS pris par l'administration pour améliorer le service rendu. Ils couvrent la disponibilité des services, l'efficacité de l'accueil, la rapidité dans le traitement des demandes et l'efficacité de l'écoute.

1/LES CONTRIBUABLES, UNE POPULATION DIVERSIFIEE

Aujourd'hui, une part massive de la population entretient des relations avec l'administration fiscale. Pour l'Etat, la qualité des relations avec les contribuables est essentielle pour faciliter l'acceptation de l'impôt et a, à cet effet, largement ordonné sa réorganisation et sa modernisation autour de cet enjeu.

L'augmentation régulière du nombre de contribuables et la diversité de leurs attentes et leurs besoins, a nécessité une nouvelle organisation qui s'est traduite par la création de trois nouvelles grandes structures :

✓ **la Direction des Grandes Entreprises (DGE)** qui gère les grands contribuables répartis entre les sociétés de droit algérien, les sociétés non installées en Algérie et les sociétés pétrolières.

✓ **le Centre des Impôts (CDI)** qui gère les moyennes entreprises relevant du régime du réel.

✓ **et le Centre de Proximité des Impôts (CPI)** qui gère en particulier les petits contribuables relevant du régime de l'impôt forfaitaire unique.

2/LA QUALITE DE SERVICE, MOTEUR DE LA MODERNISATION



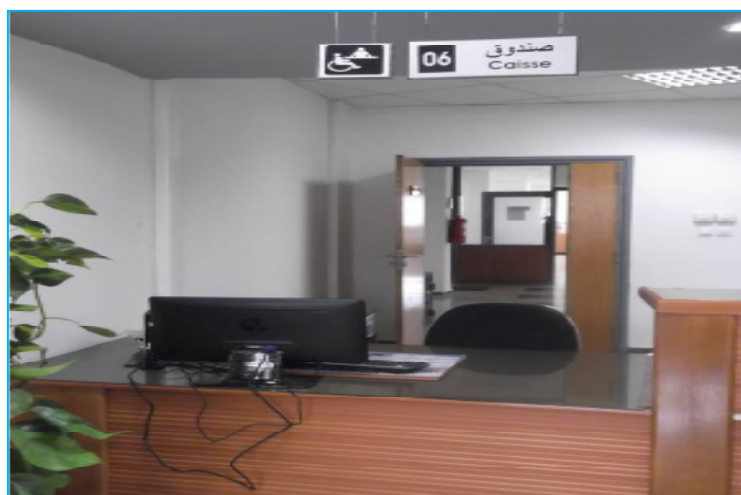
Mieux accueillir

- Les agents chargés de l'accueil mettent à la disposition des contribuables toutes les informations nécessaires tendant à faciliter l'accès dans les services (horaires d'ouverture, numéros de téléphones, adresses des services, etc.). Ces informations doivent être disponibles et à jour dans l'espace d'accueil du service et sur le site Internet.

- Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder sans obstacle dans les services, puisque des équipements et une organisation appropriés sont mise en place pour les recevoir (rampes d'accès, comptoirs adaptables, déplacement de l'agent à un endroit accessible pour les contribuables).

- Aménagement des espaces d'accueil et d'attente garantissant à la fois une prise en charge adéquate, respectable et confortable ;

- Un accueil téléphonique professionnel est réservé aux contribuables comportant impérativement : permanence durant les jours et les horaires réglementaires, la levée de l'anonymat, proposition d'une réception par de rendez-vous, donner des réponses d'attente quand une expertise est requise, conclure l'appel par une prise de congé personnalisée et courtoise.





► Mieux évaluer pour s'améliorer

L'administration fiscale se veut être à l'écoute de son environnement en promouvant des actions à la faveur des contribuables tel que l'évaluation et la diffusion des résultats en matière de qualité de service et la réalisation de sondages d'opinions sur la qualité de service et l'affichage des résultats. En 2014, 246 enquêtes d'opinions ont été réalisées auprès de la DGE et des 16 CDI, alors que durant l'année 2014, le nombre des sondages effectués a atteint 352 enquêtes.

3/UNE GESTION ADMINISTRATIVE PLUS SOUPLE A LA FAVEUR DES CONTRIBUABLES

La simplification des formalités et des procédures administratives consiste en une série de mesures pragmatiques et concrètes destinées à faciliter les relations entre l'administration et les contribuables se résumant ainsi :

- **Distinction de deux catégories de contribuables**, ceux qui relèvent du régime de l'IFU (**Les petits contribuables**) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 30 millions de DA et ceux qui relèvent du régime du réel (**les moyennes entreprises**) dont le chiffre d'affaires annuel excède ou égale 30 millions de DA.

- **Quant aux grandes entreprises, la simplification s'est traduite par :**

- l'institution de l'interlocuteur fiscal unique;
- la suppression de l'enrôlement;
- la consécration, au plan législatif, des télé procédures (télé déclaration et télé paiement) pour les sociétés éligibles à la Direction des Grandes Entreprises.

- Aussi, **la procédure de remboursement des précomptes de TVA** a été simplifiée à travers la suppression de la condition relative à la prescription quadriennale et révision du délai d'introduction des demandes de remboursements de TVA.

4/ UN INTERLOCUTEUR FISCAL UNIQUE

La simplification des démarches administratives ne peut se concrétiser sans la mise en place de L'interlocuteur fiscal unique. Le guichet fiscal unique constitue le point d'entrée pour le contribuable aux services de l'administration fiscale, où il peut accomplir toutes les procédures et les formalités nécessaires à la gestion de son dossier fiscal : création, déclaration, paiement et recours.

Ce guichet gère à la fois l'assiette et le paiement de l'impôt en passant par le contrôle et le contentieux. Ainsi, les contribuables sont informés sur tous les aspects de leurs dossiers fiscaux en un lieu unique que sont la DGE, les CDI et prochainement les CPI.



► Mieux traiter les demandes

Le courrier continue à être un instrument important dans la communication et la vulgarisation des informations fiscales mais dans les temps à venir il va laisser place aux courriels (messagerie électronique), et ce, afin de rendre la communication entre le contribuable et l'administration fiscale plus rapide et efficace et permettre de répondre aux attentes des contribuables dans les délais opportuns.

Un délai de traitement de 30 jours doit être respecté en se dotant d'un registre de suivi du traitement des demandes, qui retracera en temps réel l'ensemble des demandes reçues ainsi que les réponses émises.

La rubrique «contact» et l'adresse «contact_dgi@mf.gov.dz» est mise à la disposition du contribuable qui peut adresser ses demandes d'information et obtenir des réponses par voie électronique dans un délai qui ne saurait excéder les trois (03) jours.

► Mieux gérer les réclamations

La généralisation de l'installation des boîtes à suggestions ou des urnes dans tous les espaces d'accueil relevant de l'administration fiscale, permet au contribuable de pouvoir exprimer son opinion sur le respect des engagements pris par l'administration fiscale à son encontre.

L'administration fiscale a pour mission de traiter efficacement les fiches de suggestions et de répondre aux contribuables dans des délais raisonnables (le délai maximum est de 20 jours ouvrables lorsqu'il s'agit de suggestions portant le respect du RQS).

A travers cet outil, le contribuable témoigne par sa participation dans le contrôle du respect des engagements du RQS.



Au cours de l'année 2013, l'administration fiscale a procédé à une simplification des procédures administratives qui concernent :

- La création d'un dossier fiscal / Personne Physique (04 documents au lieu de 09) ;
- La création d'un dossier fiscal / personne morale (06 documents au lieu de 11) ;
- La cessation d'un dossier fiscal (02 documents au lieu de 07) ;
- Le dossier relatif au régime privilégié ANDI, ANSEJ, CNAC et ANGEM (03 documents au lieu de 15) ;
- L'extrait de rôle : sur demande du contribuable ;
- La délivrance d'un certificat de non imposition : (01 document au lieu de 03).

LES ACTIVITES DE LA DGI

❖ AU NIVEAU DES CDI

■ Le centre des impôts d'Ain-Temouchent a organisé :

- Le 25/02/2014 une journée porte ouverte au profit des pharmaciens de la wilaya d'Ain-Temouchent portant sur la vulgarisation du référentiel qualité de service, les régimes d'imposition, les délais de souscription des déclarations, les taux et modalités de calcul de l'impôt, les procédures de recouvrement
- Le 05/03/2014 une réunion de travail avec les représentants de l'ordre des architectes de la wilaya d'Ain-Temouchent « C.L.O.A », portant sur les mêmes thèmes de la journée porte ouvertes

■ Le centre des impôts de Sétif a organisé :

- Le 17 juillet 2014 une rencontre professionnelle avec les sociétés nouvellement éligibles au remboursement de la TVA portant sur le régime des achats en franchise et la suppression du paragraphe 3 de l'article 42 du CTCa, sur le remboursement de la TVA .
- Le 28 Avril 2014 une rencontre avec les professionnels de la comptabilité portant sur le traitement de divers cas en matière de fiscalité.

■ Le centre des impôts de Tiaret a organisé :

Le 2 février 2014 une réunion avec la corporation des comptables portant sur le Champ d'application du CDI, organisation et mission, accueil et information des contribuables, procédures de vérification et obligations.



❖ AU NIVEAU DES DIRECTIONS DES IMPOTS DE WILAYA

■ DIW de Skikda :

En février 2014 une rencontre a été tenue au siège de la DIW au profit des contribuables relevant de la DIW portant sur divers impôts et taxes.

■ DIW de Naama :

- Le 27/03/2014 une rencontre a été tenue au siège de la DIW au profit de la chambre de commerce de la Wilaya portant sur les mesures de loi de finances pour 2014.
- Le 31/03/2014 une journée a été tenue au siège de la daïra de Mecheria au profit des commerçants de la daïra de Mecheria
- 30/03/2014 une cession de formation portant sur le thème « vers la création d'une culture fiscale » a été tenue au siège de la DIW au profit des contribuables éligibles de l'ANSEJ.

رسالة المديرية العامة للضرائب

العدد / 2014

نشرة شهرية للمديرية العامة للضرائب

عصرنة الإدارة الجبائية

من أجل نجاعة الإدارة

الافتتاحية

ع . راوية / م.ع.ض

ومن أجل القيام بذلك، قامت بتحديد معيار نوعية الاستقبال ألا وهو مرجع نوعية الخدمة الذي يمكن لجميع الفاعلين (مديرية كبريات المؤسسات، مراكز الضرائب والمراكز الجوارية للضرائب) الذين يستقبلون الجمهور أن يتوافقوا عليه. ويتوفرها على هذا النظام، سنتشهد هذه الهيئات الجديدة ازدهارا في نوعية الوسائل والإجراءات من أجل إتمام مهامها وبالتالي منح المكلفين بالضريبة خدمة عصرية مزودة بعديد الخصائص الجديدة ذات الصلة بتقديم المساعدة على الانترنت وعلى التشغيل الآلي التدريجي لكيفيات التصريح والدفع المدعومة بنظام معلومات جديد يعتبر كمحور تقاطعي للإصلاح.

يتطلب تسهيل المساعي الإدارية للمكلفين بالضريبة الحد من استعمال الوثائق في الإجراءات المتعلقة بالالتزامات الجبائية. تسمح إمكانية الإرسال الذاتي للتصريح بتحسين مؤشر رضا المكلفين بالضريبة بشكل كبير واضعا بذلك حدا للتنقلات وتفادي أوقات الانتظار في الشباك.

يعتبر دور المثالية للإدارة الجبائية تجاه مختلف مكونات المجتمع (الخواص، الجمعيات، المؤسسات...) العنصر المحرك لكل إستراتيجية في هذا المجال.

في هذا الرقم من رسالة المديرية العامة للضرائب، لا يسعنا إلا أن نسلم الضوء على النوايا الصادقة للإدارة الجبائية في أن تتحول جذريا إلى إدارة عصرية لأنها تسترشد بأهداف أساسية من شأنها أن تخفض على حد سواء التزاماتها الإبتكارية ومبادراتها الإبداعية وكذا مجهوداتها التفاعلية على الدوام.

حرصا منها على التكيف في عالم يتطور بشكل مستمر، تُبدي الإدارة الجبائية رغبة في أن تعصرن نفسها من خلال تحسين علاقتها مع المكلفين بالضريبة وتعزيز أكثر لظروف تسيير المصالح العمومية.

ترمي هذه الإستراتيجية الجديدة للعصرنة الهادفة لكسب رضا المكلف بالضريبة، لإقامة سياسة تطوعية وإسهامية من خلال إعادة تعريف طرق العمل والإجراءات بغية تبسيطها وتوحيدها. ولأن عصرنة النشاط العمومي تعتبر حاليا في نظر السلطات العمومية على أنها "أم لجميع الإصلاحات" من شأنها أن تساهم في التنافسية وإعادة بعث الحسابات العمومية وأن تضمن استمرارية العقود الاجتماعية، فإنه يتعين أن تكون موضوع برنامج مخصص.

فهدفها يكمن في نقل الإدارة الجبائية إلى إدارة ديناميكية ونشيطة من خلال دمج الثقافة الرقمية واعتبارها كأحد نماذجها. تبنت الإدارة الجبائية في هذا الصدد إستراتيجية بغية التطور ذات اتجاهين. في الداخل، نشهد تحولات طرق العمل التي تتمحور حول مبدأ النجاعة الذي يجسد إصلاح مجمل الإدارة. وفي الخارج، تم الشروع في إصلاح كبير للتواصل أكثر مع المكلف بالضريبة وتسهيل حصوله على المعلومة الجبائية. فهو يعتبر تحول إدارة جبائية إلى مصلحة عمومية حقيقية تستند إلى رهان التحضر الجبائي و إلى أكبر قدر من الثقة المتبادلة الذي هو قبول الضريبة.

أمام هذه المتطلبات، نشأت احتياجات جديدة : مسعى النوعية، التزامات الخدمة، كسب رضا المكلف بالضريبة، التبسيط، النجاعة والتي يكمن موضوعها الرئيسي في عصرنة أجهزتها ونظامها رغبة في الاستجابة بشكل أفضل لتطلعات المكلفين بالضريبة.

تقديم خدمات مواكبة للتكنولوجيات الحديثة للاتصال

سيحضى بقاء خاص يتم فيه تقديم و شرح الخدمات الجديدة المقترحة، المزايا، كيفية الإنضمام ... استمارة طلب الإنضمام المبسطة متوفرة للتحميل مجانا في قسم الوثائق. بعد الإنضمام، يمنح دافع الضرائب مجال آمن خاص به.

✓ المزايا :

خدمات البوابة متاحة بصفة دائمة و هي متوفرة مجانا للراغبين في الإنضمام. يتم تأمين تبادل البيانات بين دافعي الضرائب والبوابة.

(3) إجراءات جديدة لطلب التسجيل فيما يخص رقم التعريف الجبائي :

وضعت المديرية العامة للضرائب لفائدة المكلفين بالضريبة إجراء يرمي إلى تسهيل مراقبة النشاط الاقتصادي الذي يتمثل في طلب الترخيم سواء كان شخص طبيعي أو معنوي بناء على مجموعة معلومات يتم إرسالها كوثيقة مرفقة، عبر البريد الإلكتروني التالي :

did-requetes@mf.gov.dz

(4) تصريحات جبائية يمكن تحميلها عبر الانترنت :

إختارت المديرية العامة للضرائب إدراج حل يدخل ضمن الإدارة الإلكترونية، يكون ناجعا بغية تسهيل مساعي المكلفين بالضريبة من خلال وضع على الانترنت التصريحات الجبائية القابلة للتحميل من شأنها أن تسمح لمختلف المكلفين بالضريبة باستيفاء وضعيتهم الجبائية دون عناء التنقل إلى المصالح الجبائية.

(1) نظام المعلومات :

في السنوات القادمة، سيعرف مستعملي الرقمية طفرة غير مسبوقة، إذ تفرض نفسها كونها وسيلة إبتكار ونمو. إن فعالية الإدارة سواء في علاقاتها مع المكلفين بالضريبة أو في سيرها الداخلي ترتبط ارتباطا وثيقا من الآن فصاعدا بفعالية نظامها المعلوماتي.

إن التحويلات الحالية في مخطط النظام الجبائي والتنظيم الإداري وكذا تطور تكنولوجيات الإعلام هي في حاجة إلى وضع نظام معلومات جديد يقترب من مرحلة التقارب (النموذج الأولي ودراسات المناهج الكبرى) حيث أن المبادئ التوجيهية والأهداف الإستراتيجية تكمن فيما يلي :

-تحسين مفهوم المادة الجبائية ;
-خدمة أفضل للمكلفين بالضريبة والشركاء.

(2) الدخول في الإجراءات الآلية :

في القريب العاجل سيتم الاستغناء عن استعمال الوثائق في عديد الإجراءات ذات الصلة بالمساعدة على الانترنت و التشغيل الآلي التدريجي لكيفيات التصريح والدفع من طرف المكلفين بالضريبة.

✓ التقديم :

قامت الإدارة الجبائية منذ جويلية 2013 بتوسيع نطاق اللجوء إلى الإجراءات الإدارية الإلكترونية بغية السماح للمؤسسات التابعة لمديرية كبريات المؤسسات بإكتتاب تصريحاتهم الجبائية وهذا عبر بوابة "جبائتك". إن استخدام هذه الخدمات يخضع للإنضمام الطوعي.

✓ الإنضمام :

بإمكان دافع الضرائب الراغب الاستفادة من خدمات 'جبائتك' الاتصال بمديرية كبريات المؤسسات. هناك

www.mfdgi.gov.dz



Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts

Direction des Relations Publiques et de la Communication

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

ABDERRAHMANE RAOUYA (DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS

COMITE DE REDACTION:

B.BENALI (DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION)

H. MAIZ, Chef de bureau; K. AYOUDJ, Inspecteur divisionnaire ; R.SAHRAOUI traducteur.

Tél: 021 59 53 53

Postes: 3615-3616-3672-3671 Fax: 021 59 53 47

CONDOLEANCES

Très affectés par le décès du père de Mme TANTAOUI Nacéra secrétaire et du père de Mme. Hafida MAZIRA agent de constatation à la Direction des Opérations Fiscales et de Recouvrement (DOFR) , de la mère de Mme. SALMI Sabrina analyste fiscal central et de la mère de TOUDERT Omar ingénieur d'Etat en informatique à la Direction de l'Information de la Documentation Fiscale (DIDF), du père de Mr. HAMMAR Yacine inspecteur central des impôts à la Direction du Contentieux, du père de Mr. AIT MOHAND Ahmed agent de service et du père de Mme. LAOUAR Amel Inspecteur principal des impôts à la Direction de l'Administration des Moyens et des Finances, de Mme. Makhloufi Souhila Inspecteur central des impôts Bir Mourad Rais, du père de Mr. Fathi Madhi chef du centre des impôts de Souk Ahras et du frère de Mme. Dahmar Louiza Chef de bureau à la Direction des Recherches et de Vérification, le Directeur Général des Impôts, l'Inspecteur Général des Services Fiscaux, les Directeurs Centraux ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration fiscale présentent aux familles des défunts leurs sincères condoléances.

Puisse Dieu le Tout-Puissant accorder aux défunts sa Sainte Miséricorde et les accueillir en son vaste Paradis.